

Entre le 5 mars 2016 et le 4 juin 2021, **Médiapart**, journal d'information indépendant et payant sur Internet, a publié cinquante articles principaux et dix articles secondaires sur la pédophilie dans l'Église catholique de France.

Un dossier unique intitulé : « Pédophilie dans l'Église »¹ regroupe les articles principaux, seuls étudiés ci-après : vingt-trois en 2016, neuf en 2017, six en 2018, dix en 2019 et deux en 2020.

Ces articles concernent principalement les évêques (vingt-cinq articles dont dix-sept pour le cardinal Barbarin), les prêtres (treize articles) et l'Église (huit articles). On trouve encore le Pape et le Vatican (quatre articles), les victimes (cinq articles), la Fraternité Saint-Pie-X (trois articles) et la Communauté des Frères de Saint-Jean (quatre articles). Le total est supérieur à cinquante car certains articles couvrent plusieurs des catégories ci-dessus.



Notre plan d'analyse de ce volumineux dossier

Nous commencerons par les victimes par qui le scandale a été révélé et grâce à qui il est devenu un vrai problème sociétal et ecclésial ayant attiré l'attention des médias et de Médiapart en particulier.

Puis nous verrons ce qui concerne les **évêques**, qui constituent le cœur de cible de Médiapart, si l'on peut dire, et tout particulièrement « l'affaire Barbarin », c'est-à-dire son inculpation puis son procès pour ne pas avoir dénoncé un prêtre pédophile, le Père Preynat, à la Justice, compte tenu de son importance symbolique. Mais dans cette section, nous verrons aussi les autres dossiers concernant le Cardinal, puis ce qui concerne les autres évêques français, puis encore le Pape.

Nous rapporterons ensuite ce qui concerne les **prêtres**, pour enrichir ce qui est dit par Médiapart à leur sujet en plus de ce qui les concerne dans les articles sur les évêques.

Nous terminerons par ce qui est dit sur la **Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X**, dissidente de l'Église catholique romaine, et sur la communauté des **Frères de Saint-Jean**.

Puis sous le titre « **Autres éléments du dossier** » nous ouvrirons une sous-section sur la prescription juridique, très importante pour ces questions de pédophilie, et une autre sur la justice ecclésiale (ou canonique) qui permet de comprendre que certaines décisions ecclésiales concernant des prêtres fautifs résultent d'une procédure interne à l'Église très codifiée.

Tout au long du texte, des renvois sont faits à la **bibliographie** finale qui liste les cinquante articles principaux du dossier sur lesquels cet article a porté exclusivement. Il faut noter que, Médiapart étant un site payant, on ne peut voir gratuitement sur Internet que le titre et les premières lignes de chaque article.

¹ Le site n'annonce que quarante-deux articles car neuf des cinquante sont regroupés dans le sous-dossier « Pédophilie : un cardinal face à ses juges ». Deux des articles secondaires datent de 2010.

Les victimes

La partie du dossier de Médiapart concernant les victimes n'est pas épaisse (trois articles et une vidéo), et pourtant leur rôle a été fondamental pour que la presse (dont Médiapart !) s'intéresse à la question et que, finalement, l'Église prenne conscience du problème.

L'éveil des victimes se produit en 2015 parmi les anciennes proies du **Père Preynat**, aumônier charismatique de scouts pendant des décennies à Sainte-Foy-lès-Lyon, une paroisse bourgeoise de Lyon³. L'une d'entre elles, Alexandre Dussot, a noué des contacts avec l'archevêché dès la mi-2014 au sujet des agissements de l'ancien aumônier. Lassé de ce que ces contacts n'aient pas de conséquences pratiques puisque celui-ci est toujours vicaire dans une paroisse, il se décide à saisir le procureur de la République en juin 2015, ce qui déclenche une enquête préliminaire, puis finalement un communiqué du diocèse révélant l'affaire en octobre. Deux autres anciens scouts se rencontrent en décembre, découvrent qu'ils ont vécu le même calvaire, subodorent qu'ils ne sont pas les seuls et téléphonent à Alexandre Dussot. Ils décident tous les trois de créer une association. C'est chose faite dès le lendemain 17 décembre sous le nom de « La Parole Libérée ».



Alexandre Dussot, Bertrand Virieux, François Devaux



L'étape suivante est une conférence de presse le 12 janvier suivant. Celle-ci a un retentissement considérable et très rapidement, en trois mois et après avoir créé un forum sur son site, l'association identifie une soixantaine d'anciennes victimes du Père Preynat. Celui-ci ayant été mis en examen le 16 janvier, quatre de ses membres portent plainte, le 5 mars, contre Mgr Barbarin, alors archevêque de Lyon, cardinal et « Primat des

Gaules », et cinq autres personnes, pour « non-dénonciation de crime » et « mise en danger de la vie d'autrui »¹. D'où un surcroît de notoriété qui fait que des victimes, autres que celles du prêtre lyonnais, se manifestent en provenance de toute la France.

Du coup, Médiapart lui-même met en place son propre forum permettant à des victimes de déposer leur témoignage et publie cinq d'entre eux, issus de Lyon, de Toulouse et de Rouen, mettant en cause des religieux, prêtres et même une religieuse, et particulièrement significatifs de l'inertie de l'Église (et des familles) face au scandale de la pédophilie et des agressions sexuelles d'adultes en son sein⁵.

En 2018, un livre-témoignage sur un phénomène d'emprise au sein du petit séminaire de Chavagnes-en-Paillers, en Vendée dans les années 1950-1960 est publié par une victime². Les faits ont duré des années et ont concerné de nombreux enfants et prêtres³⁶. La parution du livre entraîne une floraison de témoignages de victimes concernant les agissements coupables d'une quinzaine de prêtres dans tout le diocèse de Luçon, que la hiérarchie a toujours couverts en les déplaçant d'une paroisse à une autre.

C'est d'ailleurs une de ces victimes, elle-même prêtre, qui est appelée à témoigner avec d'autres lors de l'assemblée des évêques de France début novembre 2018 à Lourdes. En effet, la Conférence des évêques de France (CEF) a décidé cette année-là de consacrer sa réunion d'automne à la question de la pédophilie dans l'Église — la question avait déjà été à l'ordre du jour en 2000, sans conséquences pratiques —, de faire le point sur les mesures prises et d'entendre des témoignages de victimes³⁷. Ainsi, une cellule permanente de lutte contre la pédophilie a été mise en place, ainsi qu'une commission nationale d'expertise

² Jean-Pierre Sautreau, « Une croix sur l'enfance en Vendée », La Geste, La Crèche (79260), 2018

indépendante ; une « boîte mail » spécifique a permis de recueillir une centaine de témoignage de victimes, nombre modeste et concernant des méfaits datant pour certains des années 40 ; la création d'une quarantaine de cellules d'écoute diocésaines a été décidée, mais parfois leur mise en place tarde. Quant aux victimes, elles sont auditionnées à huis clos et Médiapart n'en parle pas³.

On apprend incidemment dans des articles divers du dossier que d'autres associations de victimes ont été créées, notamment l'AVREF, Association d'aide aux victimes des dérives de mouvements religieux en Europe et à leurs familles, fondée par des parents de jeunes entrés dans la communauté des frères de Saint-Jean (voir ci-après) ; l'association *Notre parole aussi libérée* créée à Orléans par une victime du Père de Castelet.

Les évêques de France

C'est bien sûr « l'affaire Barbarin » qui représente la plus grosse partie de ce chapitre car c'est elle qui a le plus intéressé les médias, compte-tenu de la personnalité et le rang de ce prélat, cardinal, archevêque de Lyon, et Primat des Gaules, et du rôle central joué par l'association « La Parole Libérée » qui l'a attaqué pour avoir protégé le Père Preynat, lui-même coupable d'abus sexuels. Elle a aussi secoué l'Église tant à Lyon, où une contestation du Cardinal s'est manifestée y compris parmi ses prêtres, qu'ailleurs en France où elle a fortement contribué à l'émergence de mesures de détection des affaires enfouies et d'écoute des victimes¹⁸.

▪ « L'affaire Barbarin »

Le dossier s'ouvre par une « brève » du 5 mars 2016 relatant l'inculpation de Mgr Barbarin et de cinq autres personnes de son entourage pour « non-dénonciation de crime » et « mise en danger de la vie d'autrui », en marge de l'affaire Bernard Preynat, ancien aumônier de scouts mis en examen en janvier 2016 pour « *agressions sexuelles sur mineurs de moins de quinze ans par personne ayant l'autorité* ». Il se clôt par un article du 29 novembre 2019 relatant la relaxe requise par le parquet lors du procès en appel de **Mgr Barbarin**.



L'essentiel du dossier concerne la lutte judiciaire entre des anciennes victimes du Père Preynat, membres de La Parole Libérée, et Mgr Barbarin. Dans une première étape, ce dernier, objet d'une enquête préliminaire en mars 2016, bénéficie d'un « classement sans suite » le 1^{er} août ¹⁹, essentiellement parce que les faits qui lui sont reprochés sont prescrits. La non-dénonciation est en effet un « délit instantané », autrement dit qui se prescrit au bout de trois ans. Or, c'est entre 2005 et 2009 que l'archevêque de Lyon aurait été mis au courant. Par ailleurs, il n'est pas reproché au Père Preynat d'agression sexuelle postérieure à 1991, après sa mise à l'écart par l'évêque de l'époque, et il n'y a pas de péril imminent ou constant.

Ce classement ne satisfait pas La Parole libérée, et, après réflexion, l'association délivre une citation directe à comparaître à Mgr Barbarin et à cinq autres personnes de son entourage : deux évêques (respectivement ancien évêque auxiliaire à Lyon et ancien vicaire épiscopal pour le Roannais où le Père Preynat avait été déplacé en 1991), un prêtre ancien supérieur du Père Preynat dans le Roannais, l'ancien directeur de cabinet de l'évêque et la psychologue chargée du suivi des victimes de prêtres. L'association s'appuie en particulier sur le fait qu'en 2014, Mgr Barbarin a été informé du nombre très important de victimes du Père Preynat (une cinquantaine !) alors que, jusque-là, il n'avait eu à connaître que des cas particuliers. Après un

³ On sait par d'autres sources que ces témoignages ont constitué un électrochoc pour nombre d'évêques qui jusque-là ne pensaient pas que des agressions sexuelles puissent avoir de telles conséquences à long terme pour ceux qui les subissent. (Note du rédacteur)

certain nombre de reports, le procès se tient du 7 au 10 janvier 2019 et donne lieu à cinq articles de Médiapart. Pour les victimes, il s'agit, à travers la personne du Primat des Gaules, de dénoncer et de faire condamner *l'omerta* de l'Église depuis des décennies dans les affaires de prêtres auteurs de délits sexuels⁴⁰. Pour la défense, il s'agit de faire reconnaître que Mgr Barbarin *intuitu personnae* et ses co-accusés n'ont pas commis de délit. C'est ce que répète Mgr Barbarin le premier jour de l'audience : « *Franchement, je ne vois pas de quoi je suis coupable* »⁴². Il précise aussi qu'il n'a jamais pensé à saisir le procureur, et que, très embarrassé par la situation, il avait demandé des instructions au Vatican qui lui avait conseillé de décharger le Père Preynat de tout ministère en évitant tout scandale public, ce qu'il avait fait.

Dans la suite des débats, les co-accusés du Cardinal se défendent essentiellement en se retranchant derrière le fait qu'ils savaient que leur évêque était au courant et que c'était lui leur supérieur hiérarchique⁴³. Les huit victimes auteurs de la citation à comparaître décrivent le calvaire qu'elles ont eu à subir parfois pendant plusieurs années. Les plaidoiries des avocats des victimes insistent sur le risque permanent que représentait le Père Preynat alors qu'il continuait à être en contact avec des enfants dans ses tâches pastorales, affirment que Mgr Barbarin a eu de nombreuses informations sur les faits reprochés au Père Preynat entre 2002, date de sa prise de fonction, et 2014, accusent la tradition de silence dans l'Église partout dans le monde, dénoncent l'ingérence du Vatican dans ce qui concerne la Justice française, et insistent sur les dommages psychologiques permanents vécus par les victimes⁴⁴. Mais l'avocate générale douche les espoirs de ceux-ci en déclarant qu'elle ne réclamerait aucune condamnation, car une partie des faits est prescrite et que les infractions ne sont pas constituées pour les autres, car il n'apparaît pas que l'archevêque ait voulu dissimuler des faits à la Justice.



Le lendemain, les avocats de la défense ont plaidé pour que le jugement à venir s'en tienne aux faits et aux faits seuls concernant les prévenus, et aux seules règles du droit, en maintenant l'émotion à distance⁴⁵ : « La douleur ne fait pas le droit. » Et, disent-ils à la suite de l'avocate générale, les faits reprochés ne sont pas constitutifs d'une infraction, car les prévenus n'avaient pas une connaissance précise des faits incriminés, aucune infraction n'était reprochée au Père

Preynat depuis 1991 et les victimes rencontrées ne leur demandaient pas de porter plainte, étant d'ailleurs en capacité de le faire elles-mêmes.

Curieusement, Médiapart ne rapporte pas le jugement mis en délibéré et ce n'est que dix mois plus tard, à l'occasion du nouveau procès suite à l'appel interjeté par l'intéressé, que l'on apprend que le Cardinal a été condamné (le 7 mars 2019) à six mois de prison avec sursis pour n'avoir pas dénoncé des agressions sexuelles sur mineurs dans le but de préserver l'Église, les autres inculpés ayant été acquittés. Ce procès en appel se déroule les 28 et 29 novembre sans éléments nouveaux majeurs. Mgr Barbarin souligne néanmoins que les premiers responsables du silence sur l'affaire sont les nombreuses familles d'enfants concernés qui savaient mais n'ont pas porté plainte, ce que n'ont pas fait non plus les victimes devenues adultes, et que, l'affaire étant prescrite, il avait demandé des instructions à Rome et les avait suivies⁴⁷. Les parties civiles essaient de montrer que la non-dénonciation est une infraction continue et non instantanée, et mettent en avant la responsabilité de l'Église et leur douleur, interprétation contestée par l'avocat général qui requiert la relaxe⁴⁸. L'avocat du Cardinal réfute les arguments des parties civiles et fait remarquer que Mgr Barbarin aurait pu invoquer le secret ecclésiastique pour sa défense et ne l'a pas fait.

Finalement, ce n'est pas dans Médiapart mais dans la presse quotidienne qu'on apprendra que la Cour d'Appel a relaxé en janvier 2020 Mgr Barbarin des faits incriminés, puis qu'un pourvoi en cassation a été tenté, et que la Cour a confirmé la relaxe le 14 avril 2021.

▪ Les autres affaires Barbarin

Indépendamment de son procès, Mgr Barbarin est concerné directement par quatre autres articles de Médiapart, qui font état de la « méthode Barbarin » pour résoudre les problèmes posés par les prêtres pédophiles et de huit cas (dont celui du Père Preynat) que Médiapart l'accuse d'avoir couverts. L'article du 20 mars 2017 est le plus complet puisqu'il expose les huit cas et fait référence à la méthode en question²⁶.



Il y a d'abord cinq cas avérés non dénoncés par l'évêque. Outre le Père Preynat, on trouve le Père Guy Gérentet de Salunaux, mariste, agresseur de huit jeunes filles entre 1989 et 2000, mis à l'écart de Lyon et interdit de tout ministère en 2001 par **Mgr Billé**, prédécesseur de Mgr Barbarin, mesure confirmée par celui-ci qui ne le dénonce pas malgré de nouveaux signalements de victimes anciennes. Finalement, il sera inculpé en 2010, réduit à l'état laïc en 2012 et condamné à deux ans de prison avec sursis en 2016. L'ancien prêtre, qui porte encore la soutane, a été interviewé par Médiapart⁴.

Il y a ensuite le Père Jean-Marc Desperon, exerçant une emprise sur des lycéens dont il était l'aumônier. Il avait été envoyé dans le diocèse de Montauban en 1994 où il a agressé sexuellement un jeune de quinze ans en 2005 et jusqu'en 2009⁶. Mgr Barbarin a été informé en 2002 d'agressions commises dans les années 90 à Lyon à l'égard de trois autres jeunes. Mgr Barbarin se contentera d'interdire l'exercice de tout ministère au père Desperon en 2005. Celui-ci a été mis en examen en 2016 et devait être jugé à Montauban en février 2019. Il sera condamné à trois ans d'emprisonnement, avec une obligation de soins, un suivi socio-judiciaire et une interdiction d'exercer toute activité en contact avec des mineurs⁴⁶.

Et puis, il y a le Père Philippe de Morand, aumônier de scouts d'Europe, qui agresse un jeune majeur en janvier 2008. Prévenu dès le lendemain, Mgr Barbarin laisse le prêtre en place jusqu'en juin, époque à laquelle il le confie au diocèse de Nanterre (c'est ça la « méthode Barbarin » dénoncée par Médiapart : le déplacement des coupables dans d'autres diocèses). La victime a porté plainte et le prêtre a été condamné en 2010. En 2016, Mgr Barbarin a demandé une enquête canonique (c'est-à-dire par la justice ecclésiastique, voir en annexe).

Enfin, il y a le **Père Robert Daviaux**, membre de l'Institut du Prado, une association de prêtres installée à Lyon, mais dépendant directement du Vatican. Il aurait agressé deux ou trois jeunes filles en 1980 et 1995. Deux d'entre elles dénoncent ces faits au supérieur du prêtre avec une copie à Mgr Barbarin. Rien ne se passe, mais il faut dire que le Père Daviaux a été envoyé en Guinée et le diocèse de Lyon n'est plus concerné. Finalement, le Père Daviaux est interdit de tout ministère pour cinq ans au moins en 2017.



L'article de Médiapart fait encore part de la « négligence » de Mgr Barbarin dans trois affaires. Les pères Didier B. et Patrick L. ont été tous les deux condamnés, le premier à un an de prison avec sursis en 2003 pour possession d'images pédopornographiques, le second à six ans de prison dont deux avec sursis et mise à l'épreuve en 1992 pour agressions sexuelles sur mineures de quinze ans par personne ayant autorité. Ces deux prêtres ont retrouvé des fonctions pastorales en paroisse respectivement en 2015 et 2009 mais seront retirés du ministère actif en paroisse en septembre 2016. Et puis il y a encore le Père Billoux, laissé en poste bien qu'accusé en 2009 d'agression sexuelle³⁹. La plainte a été classée sans suite car les faits étaient prescrits et il en fut de même pour la plainte déposée contre Mgr Barbarin pour non-dénonciation. En 2017, le Père Billoux a été affecté au service de deux maisons de retraite.

▪ Les autres évêques

Outre Mgr Barbarin, Médiapart fait état de vingt-six autres évêques (dont vingt-cinq français) ayant, selon lui, couvert les agissements de prêtres pédophiles^{27 32}. Cette accusation reprend pour l'essentiel la matière d'un livre publié par trois journalistes indépendants regroupés dans le collectif « We Report » et signant seuls ou ensemble les trois-quarts des cinquante articles du dossier de Médiapart⁴.

Les auteurs ont dénombré trente-deux cas d'agresseurs sexuels ayant abusé au total de près de trois-cent-quarante victimes partout en France et parfois à l'étranger, dont deux-cent-trente mineures (les victimes adultes retenues dans l'enquête pouvant être considérées comme vulnérables ou s'en étant remise à l'Église pour gérer l'affaire). Ces agresseurs étaient dans deux cas des laïcs dépendant de l'Église et pour les autres des prêtres ou religieux dont deux non Français mais exerçant leur ministère en France. Ces trente-deux agresseurs ont été couverts pour trois-quarts d'entre eux par vingt-sept évêques et le quart restant par le supérieur de leur congrégation religieuse d'appartenance. Les faits incriminés remontent pour les plus anciens à 1960, mais la moitié auraient été commis après l'an 2000, alors même que la Conférence des évêques de France a fait paraître le guide « Lutter contre la pédophilie » en 2002, où il est rappelé l'obligation de signaler à la Justice les comportements criminels dont les évêques ont connaissance, y compris quand leurs auteurs sont des prêtres.

L'article donne le nom des agresseurs et des évêques concernés mais développe le cas de cinq d'entre eux, ceux qui étaient encore en poste en 2017 : Mgr Barbarin, Mgr Bouilleret (archevêque de Besançon pour des faits commis dans le diocèse d'Amiens quand il était à sa tête), Mgr Aillet (évêque de Bayonne), Mgr Le Saux (évêque du Mans) et Mgr Fellay (évêque et supérieur de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X, non reconnue par l'Église catholique romaine).

Et puis l'article analyse la méthode utilisée presque toujours pour étouffer les affaires (qu'un autre article qualifiait de « méthode Barbarin » !¹⁴), le déplacement du prêtre incriminé soit au sein du diocèse, soit vers un autre diocèse en France¹³, voire à l'étranger²⁹ (cette méthode est même dénoncée comme courante dans l'Église universelle²⁴). Vingt-huit des trente-deux agresseurs, tous des clercs, ont ainsi été mutés sans qu'aucun signalement n'ait été fait. Mais, dans les faits, les victimes ont presque toutes fini par porter plainte ce qui fait que, en 2017, plus de la moitié des agresseurs avait été condamnée, un quart était mis en cause ou poursuivi, les faits étant prescrits dans trois cas et un seul n'ayant jamais eu affaire à la Justice.

Trois évêques ont droit à un traitement particulier de Médiapart : Mgr Aillet, Mgr Fort et Mgr di Falco.

- **Mgr Aillet**, évêque de Bayonne⁹, a été informé un an après son arrivée à Bayonne en 2008 par la mère de la victime qu'un de ses prêtres avait abusé d'un de ses propres neveux âgé de onze à douze ans au début des années 1990, puis avait eu des gestes déplacés en 2007 à l'égard d'une jeune fille majeure. Mgr Aillet s'est contenté alors de nommer le prêtre à un poste où il n'était pas en contact avec des enfants. Il faut dire que le prêtre s'est dénoncé les deux fois, la première fois à sa belle-sœur mère de l'enfant, la seconde fois à la police (l'affaire se conclut par un non-lieu) et qu'il a suivi une psychanalyse entre 2007 et 2009.



⁴ Daphné Gastaldi, Mathieu Martinière, Mathieu Périsset (We Report) et Donatien Huet, « L'Église, mécanique du silence », JC Lattès, Paris, 2017

➤ **Mgr Fort**, évêque d'Orléans de 2002 à 2010³⁴, n'a pas dénoncé à la Justice les attouchements sexuels pratiqués par un de ses prêtres, Pierre de Castelet, en 1993 sur une dizaine de garçons de douze ans environ. Le prélat a été condamné en 2018 à huit mois de prison avec sursis³⁸, tandis que le prêtre était condamné à trois ans de prison dont un avec sursis. Ils ont de plus été condamnés solidairement à verser 15 000 euros à chacune des trois parties civiles.



➤ **Mgr di Falco**, évêque de Gap²⁰ et ancien porte-parole de la Conférence des évêques de France, a été inquiété pour des faits allégués alors qu'il n'était qu'un jeune prêtre dans un collège catholique parisien. Deux hommes l'ont accusé en 2002 d'agressions sexuelles à leur rencontre de 1972 à 1975. Mais l'enquête préliminaire a été classée sans suite. L'une des deux victimes présumées a poursuivi vainement le combat judiciaire jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme, et, finalement, demande réparation au Civil en 2016. Il faudra lire la presse quotidienne pour savoir quelques mois plus tard qu'il a été débouté.



Enfin, un article publié début 2019⁴¹, au moment de l'ouverture du procès de Mgr Barbarin, met en évidence le lent effritement de l'impunité des évêques, non seulement en France mais partout dans le monde, et les efforts de fermeté du Vatican avec l'acceptation de la démission de huit évêques chiliens après une enquête diligentée par le Pape, la mise à l'écart de deux cardinaux proches de celui-ci car membres du G9, son conseil rapproché, ou encore la convocation pour février 2019 d'une réunion de l'ensemble des présidents des conférences épiscopales et des supérieurs d'ordres religieux avec au menu la protection des mineurs.

Le Pape



Le pape François est concerné aussi par le dossier, mais d'abord pour son activité ancienne d'évêque de Buenos-Aires.

En effet, Médiapart, en collaboration avec Cash Investigation, émission de la télévision française, a trouvé que Mgr Bergoglio, futur pape, avait cherché à protéger le Père Julio Grassi, un prêtre argentin accusé d'agressions sexuelles sur des mineurs et finalement condamné en 2009 à quinze ans de prison²⁸. Ce prêtre, très médiatique, était célèbre en Argentine. La Conférence des évêques d'Argentine a été jusqu'à commander une étude de deux-mille-six-cents pages à un expert judiciaire pour tenter de décrédibiliser la parole des victimes et à « prouver » l'innocence de l'accusé, étude envoyée aux juges des cours d'appel

chargées de juger le Père Grassi. Et Mgr Bergoglio était alors président de cette Conférence. L'article dévie alors sur le « flou » de la position du Pape dont les déclarations très nettes contre la pédophilie sont en contradiction avec son comportement antérieur et l'inertie de la Curie.

Ce flou est même qualifié d'incurie dans un autre article³⁵: le Pape parlerait mais ne ferait pas, ou quand il fait, ce serait inefficace ! Ainsi, trois des membres de la Commission pontificale pour la protection des mineurs, annoncée en 2004 et créée dans la foulée, ont démissionné pour protester contre son inefficacité. Et ils s'agissaient des deux membres victimes de prêtres et d'un pédopsychiatre. De plus, le tribunal ecclésial pour juger les évêques accusés de « couvrir » des prêtres pédophiles annoncé par le Pape n'a jamais vu le jour. Est-ce dû au Pape ou aux « lourdeurs de l'administration vaticane » ? En tout cas, sa bonne foi est mise en doute quand on le voit assister aux obsèques du cardinal Law qui a couvert les prêtres

pédophiles de son diocèse de Boston, nommer Mgr Pell secrétaire à l'économie du Vatican alors qu'il est accusé d'actes pédophiles par la Justice australienne, soutenir sans défaillance Mgr Barbarin en France ou encore Mgr Barros au Chili (qui avait couvert un prêtre condamné par le Vatican en 2011).

Un peu en marge des problèmes de pédophilie, Médiapart accuse encore le Pape François de double langage en dénonçant sa proximité avec la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X (FSSPX), schismatique depuis 1988³¹. Il serait intervenu auprès du gouvernement en tant qu'archevêque de Buenos Aires pour que la FSSPX soit autorisée en Argentine, contrairement à la position officielle du Vatican.

Les prêtres

L'analyse de cas d'agressions sexuelles commises par des prêtres fait l'objet de treize articles dans le dossier. Mais ils ne concernent que huit agresseurs, dont les Pères Gérentet de Saluneaux, Preynat et Desperon déjà vus dans « l'affaire Barbarin » et le **Père de Castelet** dont la couverture a entraîné la condamnation de **Mgr Fort**. D'autres affaires sont plus épisodiques : ainsi le cas du Père Rivoire, prêtre français envoyé dans le Grand Nord canadien pour s'occuper d'enfants qu'il agressera²⁵. Il rentrera en France avant d'être inquiété par la justice canadienne (qui émettra un mandat d'arrêt international contre lui). Âgé de 86 ans en 2017, il vivait dans une maison de retraite de Strasbourg.



Ainsi encore le cas du Père Spina¹⁰, condamné à cinq ans de prison dont quatre fermes en 2005 dans le diocèse de Bayonne pour viol d'un lycéen de seize ans. Libéré sous conditions en 2007 — on lui confie alors un travail d'archiviste —, il est envoyé dans le diocèse de Toulouse après la fin de sa liberté conditionnelle où on le nomme curé de sept clochers.

C'est enfin le cas du Père Olivier de Scitiveaux mis en examen à Orléans en avril 2018 pour avoir commis des attouchements sur une jeune victime à la fin des années 1990.

Et puis, il y a le cas un peu moins épisodique de **Mgr Anatrella**¹¹, prêtre, psychothérapeute, spécialiste des questions sexuelles auprès de l'Église de France et même « consultant » auprès de deux congrégations du Vatican, celles de la famille et de la santé, professeur au collège des Bernardins. Lui, son problème ne semble pas être la pédophilie puisque ses « victimes » semblent toutes être adultes. Selon les témoignages recueillis, il proposerait à certains de ses patients, pour beaucoup de jeunes hommes adultes, une « thérapie corporelle » à base de contacts physiques, d'attouchements, voire de masturbations réciproques ou de fellations. Certaines des victimes parlent d'emprise. L'archevêché de Paris aurait été alerté dès 2001 mais n'aurait pas réagi jusqu'à ce qu'une action judiciaire (classée sans suite) ait été entreprise contre lui par un de ses patients²¹. C'est à ce moment-là seulement, en 2016, que le diocèse met en place une commission d'enquête interne à son sujet⁵.



Enfin, le Père Preynat, pédophile rendu célèbre du fait de l'association La Parole Libérée et de « l'affaire Barbarin », n'a eu droit qu'à trois articles de la part de Médiapart. L'un après le rejet de son pourvoi par la Cour de cassation après sa mise en examen en 2016²², et deux autres à l'ouverture de son procès en janvier 2020. L'accusé a reconnu avoir fait subir des attouchements pendant près de vingt ans à un enfant presque

⁵ D'autres sources que Médiapart indiquent que le Père Anatrella a été interdit de ministère et d'enseignement par l'officialité de Paris en 2018.

chaque week-end et à quatre ou cinq par semaine pendant les camps scouts⁴⁹. Il précise avoir été toujours attiré par les garçons dès ses seize-dix-sept ans et dit n'avoir pris pleine conscience de la gravité de ses actes qu'en 1991, quand il a été muté par Mgr Decourtray. Il dit aussi avoir subi des violences sexuelles dans sa jeunesse⁵⁰. Un expert psychiatre le décrit comme un pervers sexuel incapable de prendre en compte la souffrance d'autrui et présentant un clivage entre sa qualité de prêtre et ses actes pédocriminels. Son orientation pédophile a toujours été connue de l'Église, tant pendant son temps de formation au séminaire que pendant les vingt ans où il était aumônier de scouts. Ses supérieurs le sermonnaient en lui disant de ne pas recommencer, il promettait et n'arrivait pas à tenir sa promesse. Il a été réduit à l'état laïc par l'officialité de Lyon en juillet 2019.

Les congrégations et mouvements

■ La Fraternité Sacerdotale Saint-Pie-X



Pour Médiapart, le fait que la FSSPX soit schismatique, donc séparée de Rome, n'est pas un problème et elle la range dans l'Église de France. Elle dénonce donc la Fraternité dans deux articles spécifiques^{12 30}. Ces articles montrent essentiellement que le fonctionnement interne de la FSSPX est tout à fait semblable à celui de l'Église catholique romaine : des prêtres (particulièrement des aumôniers de scouts) commettent des abus, les parents se plaignent auprès de leur hiérarchie, les coupables ne sont pas dénoncés à la justice civile et sont déplacés, parfois des victimes portent plainte auprès de la justice civile et des coupables sont condamnés. On peut noter toutefois deux originalités.

D'une part, la FSSPX possède une propriété près de Gap (Hautes-Alpes), la maison Notre-Dame de Montgardin, où les prêtres coupables d'abus sexuels ou d'autres délits sont assignés à résidence pour un temps donné. C'est une sorte de prison volontaire, les récalcitrants étant menacés d'exclusion de la Fraternité s'ils ne s'exécutent pas.

D'autre part, la Fraternité, elle-même schismatique par rapport à Rome, a connu en son sein un schisme qui a conduit une centaine de membres à suivre Mgr Williamson, évêque négationniste de la FSSPX exclu de celle-ci en 2012 qui a créé le mouvement « Résistance ».

Et puis on découvre aussi une bizarrerie dans les rapports entre le Vatican et la Fraternité : dans deux cas au moins, celle-ci demande à Rome l'autorisation de juger elle-même deux de ses membres, des prêtres accusés d'abus sexuels, et la Congrégation pour la doctrine de la foi l'y autorise !

■ Les Frères de Saint-Jean



Les Frères de Saint-Jean, communément appelés les Petits gris du fait de la couleur de leur habit, ont droit à un coup de projecteur de Médiapart. Y est décrit⁸ le cas détaillé du Frère Jean-François Régis, ayant quitté de lui-même la communauté après avoir été entendu par les gendarmes⁶, mais ayant été couvert par ses supérieurs qui connaissaient ses penchants éphébophiles depuis sa prise d'habits vingt-cinq ans plus tôt, et les quatre condamnations de deux frères récidivistes. On y apprend aussi que le fondateur de la communauté, le Père dominicain Marie-Dominique Philippe, mort en 2006 en odeur de sainteté, était lui-

⁶ Il sera condamné à un an de prison avec sursis et trois ans de mise à l'épreuve en juin 2016 (NDR)

même maintenant fortement soupçonné d'abus sexuels et d'un sens moral altéré dans ce domaine du fait du développement d'une théologie déviante sur l'amour-amitié. En fait, la communauté en a pris conscience et a commencé à en parler en 2013 et à se réformer ; le Vatican s'en est inquiété et a nommé en 2015 un « commissaire pontifical » (Mgr Blondel, évêque émérite de Viviers) chargé d'enquêter sur le fonctionnement de la communauté.

Mais on y apprend aussi que les évêques chargés successivement d'accompagner la communauté ont négligé les témoignages de victimes qui leur parvenaient, voire cherché à décrédibiliser celles-ci¹⁷ ; et que le Vatican lui-même, en tous cas le préfet de la Congrégation pour les instituts religieux, connaissait depuis les années 80 le comportement déviant du Père Marie-Dominique Philippe. Le Vatican est maintenant bien au courant qu'un nombre important de scandales ont ponctué la vie de la communauté, qui ont été traités en ignorant les victimes et en montrant une grande indulgence à l'égard des coupables. Et que ces scandales ont concerné les trois branches de la communauté, c'est-à-dire les frères, les sœurs apostoliques et les sœurs contemplatives.

Autres aspects du dossier

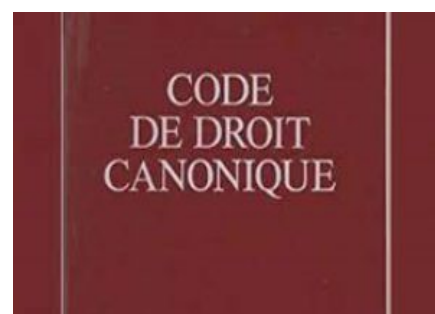
▪ La prescription²

La prescription joue un rôle important dans toutes les affaires de pédophilie car, le plus souvent, les victimes ont honte et n'osent pas parler des agressions subies même à leurs conjoints. Elles ne se décident à le faire que de très nombreuses années après les faits, souvent quand elles ont elles-mêmes des enfants. Parfois même, elles les ont oubliés du fait du traumatisme subi (c'est ce qu'on appelle l'amnésie traumatique) et le souvenir revient un jour dix, vingt ou trente ans plus tard. Or la loi prévoit un délai maximal pour poursuivre des crimes en justice. Au-delà, il y a prescription, c'est-à-dire qu'il n'est plus possible de faire un procès pénal². En matière de pédophilie, la prescription est de dix ans pour une proposition ou une atteinte sexuelle qui sont des délits, vingt ans pour une agression sexuelle (délit également), trente ans pour un viol (qui est un crime), le délai commençant à compter du jour de la majorité de la victime. Dans les affaires de pédophilie dans l'Église, il s'agit le plus souvent d'atteintes ou d'agressions sexuelles. Dans ce dernier cas, les victimes peuvent porter plainte jusqu'à leur trente-huit ans révolus. Ensuite, c'est fini. Compte tenu de la chape de silence qui a recouvert les actes pédophiles dans l'Église⁷, peu d'actes ne sont pas prescrits. Ainsi, alors que le Père Preynat aurait agressé plusieurs centaines d'enfants entre 1970 et 1990, dont plusieurs dizaines se sont fait connaître, seuls cinq ont pu porter plainte.

Mgr Barbarin a eu une phrase qui lui a porté tort dans l'opinion publique au cours de sa conférence de presse du 15 mars 2016 : « *La majorité des faits, grâce à Dieu, sont prescrits.* » La phrase est juste sur le fond, mais a été interprétée comme montrant que la priorité du prélat était son propre sort plus que celui des victimes.

▪ La justice ecclésiale²³

En parallèle à la justice civile, existe une justice ecclésiale, ou justice canonique, « avec ses tribunaux, ses magistrats et ses condamnations », dont l'existence et (pour beaucoup) l'inefficacité sont apparues au grand jour à l'occasion des scandales d'abus sexuels dans l'Église. Cette justice s'est appuyée pendant plus de mille ans sur un ensemble de textes foisonnant et touffu qui a donné lieu, au début du XX^e siècle, à un Code de droit canonique⁸ exhaustif les élaguant, les rassemblant et les ordonnant. Ce Code a été revu en profondeur en 1983, à la suite du



⁷ et sans doute d'une fréquence moindre de ces actes au cours des dernières années (NDR)

⁸ Canonique car composé d'articles appelés canons (NDR).

concile Vatican II. Cette justice se veut à la fois soucieuse du salut des âmes des coupables et de la réparation des victimes. Elle concerne le plus souvent les annulations de mariages religieux, mais aussi par exemple la *suspens a divinis*, c'est-à-dire l'interdiction d'administrer des sacrements, ou le renvoi de l'état clérical de prêtres. Médiapart illustre son article par la procédure menée contre le Père Thierry de Roucy, fondateur de Points-Cœur, une ONG humanitaire intervenant dans des bidonvilles du tiers-monde, pour abus sexuels sur majeur à la suite de la dénonciation des faits par la victime à son évêque. Après une phase d'enquête préliminaire locale, la CDF (Congrégation pour la doctrine de la foi, organisme du Vatican) confie l'affaire à l'officialité (le tribunal) de Lyon. Après instruction (audition de témoins et expertises psychiatriques), le Père de Roucy est condamné à payer 70000 euros à la victime et il lui est interdit d'administrer le sacrement de réconciliation aux membres de Points-Cœur pendant trois ans. Après appel de la victime, l'officialité de Montpellier porte l'indemnité à 80000 euros et condamne la Congrégation dont T. de Roucy était le supérieur à 15000 euros d'indemnité. Un an après, il est suspendu *a divinis* par son évêque pour ne pas respecter les termes du jugement⁹.

La justice ecclésiastique est parfois plus généreuse que la justice civile en matière d'indemnités. Mais elle n'a pas de pouvoir de coercition en dehors des peines spirituelles. L'application des peines (comme l'assignation à résidence dans un couvent par exemple) ne dépend que de la bonne volonté du condamné. Mais de plus, pour qu'elle intervienne, encore faut-il qu'elle soit saisie ...

Discussion :

A la lecture attentive du dossier mis en ligne par Médiapart, on constate que ce média s'intéresse moins au scandale d'enfants agressés et violés par des prêtres qu'à celui du silence de l'Église qui a couvert les agresseurs en les changeant simplement de paroisse, de diocèse ou de pays. Ainsi, le cœur du dossier, c'est l'affaire Barbarin et non l'affaire Preynat, pourtant prédateur de plusieurs centaines d'enfants.

Ainsi, malgré le travail remarquable des journalistes impliqués dans ce dossier, le thème du scandale et la dénonciation de l'Église prennent le pas sur l'objectivité journalistique. Le dossier est à charge de manière univoque et sous l'impartialité affichée on devine sans mal le parti-pris du média.

Le dossier se termine avec le procès Preynat et rien n'est dit sur la Commission Sauvé, commission indépendante de l'Église mise en place par la Conférence des évêques de France pour recenser l'ensemble du problème de la pédophilie dans l'Église et entendre toutes les victimes qui accepteront de la rencontrer.

Par ailleurs, Médiapart ne fait pas état de l'actualité récente à savoir les trois jugements successifs concernant le cardinal Barbarin : le premier le condamnant, les deux suivants le relaxant, ce qui est assez déroutant pour qui veut suivre ce dossier.

Rédigé par Jean-François Soulas – juin 2021

⁹ D'autres sources font part de ce qu'il a été renvoyé de l'état clérical en 2018 et qu'il pourrait être excommunié s'il refuse toujours de verser l'indemnité à la victime. (NDR)

Bibliographie

- [1. ↑](#) 05/03/16, « Plainte contre le cardinal Barbarin et un prélat du Vatican », La Rédaction de Médiapart
- [2. ↑](#) 17/03/16, « Église et pédophilie : jusqu'à quand remonter? », Michaël Haidenberg
- [3. ↑](#) 28/03/16, « Pédophilie dans l'Église: les pourfendeurs du silence », Daphné Gastaldi, Mathieu Martinière, Mathieu Périssé (We Report)
- [4. ↑](#) 02/04/16, « Dans les monts du Lyonnais, rencontre avec un prêtre condamné pour pédophilie », Daphné Gastaldi, Mathieu Martinière, Mathieu Périssé (We Report)
- [5. ↑](#) 10/04/16, « Pédophilie dans l'Église: l'éveil des victimes », Daphné Gastaldi, Mathieu Martinière, Mathieu Périssé (We Report)
- [6. ↑](#) 15/04/16, « Pédophilie: une nouvelle affaire menace le cardinal Barbarin », Daphné Gastaldi, Mathieu Martinière, Mathieu Périssé (We Report)
- [7. ↑](#) 23/04/16, « Le père D., ancien curé à Lyon, est mis en examen pour agression sexuelle sur mineur », Daphné Gastaldi, Mathieu Martinière, Mathieu Périssé (We Report)
- [8. ↑](#) 27/04/16, « Pédophilie dans l'Église: les secrets bien couverts des «petits gris» de Saint-Jean », Antton Rouget
- [9. ↑](#) 28/04/16, « Pédophilie dans l'Église: à Bayonne, une nouvelle affaire met en cause Mgr Aillet », Daphné Gastaldi, Mathieu Martinière, Mathieu Périssé (We Report)
- [10. ↑](#) 29/04/16, « Pédophilie dans l'Église: condamné pour viol, puis à la tête de sept clochers », Daphné Gastaldi, Mathieu Martinière, Mathieu Périssé (We Report)
- [11. ↑](#) 06/05/16, « Les dérives sexuelles du «psy de l'Église», Monseigneur Anatrella », Daphné Gastaldi, Mathieu Martinière, Mathieu Périssé (We Report)
- [12. ↑](#) 11/05/16, « Pédophilie dans l'Église: le livre noir des traditionalistes », Daphné Gastaldi, Mathieu Martinière, Mathieu Périssé (We Report)
- [13. ↑](#) 28/05/16, « Comment l'Église de France exfiltre en silence ses prêtres pédophiles », Daphné Gastaldi, Mathieu Martinière, Mathieu Périssé (We Report)
- [14. ↑](#) 04/06/16, « Un prêtre exfiltré de Lyon à Nanterre: révélations sur la méthode Barbarin », Daphné Gastaldi, Mathieu Martinière, Mathieu Périssé (We Report)
- 15. 09/06/16, « Retour sur nos enquêtes. Netanyahu dans l'affaire du CO2, Notre-Dame-des-Landes et les prêtres pédophiles », La Rédaction de Médiapart (NDR : il s'agit d'une vidéo d'interview de journalistes)
- 16. 10/06/16, « Walter Robinson («Spotlight»): «L'Église catholique doit enfin rendre des comptes» », Daphné Gastaldi (We Report) (NDR : Ne concerne pas directement l'Église en France)
- [17. ↑](#) 10/07/16, « Pédophilie: le Vatican dénonce la loi du silence dans la communauté Saint-Jean », Antton Rouget
- [18. ↑](#) 25/07/16, « L'Église face à ses divisions », Daphné Gastaldi, Mathieu Martinière, Mathieu Périssé (We Report)
- [19. ↑](#) 01/08/16, « L'affaire Barbarin classée sans suite, le combat des victimes continue », Daphné Gastaldi, Mathieu Martinière, Mathieu Périssé (We Report)
- [20. ↑](#) 23/09/16, « Pédophilie dans l'Église: l'affaire di Falco relancée », Daphné Gastaldi, Mathieu Martinière, Mathieu Périssé (We Report)

- [21.](#) ↑ 10/10/16, « De nouveaux témoignages accablent Mgr Anatrella et ses thérapies sexuelles », Daphné Gastaldi, Mathieu Martinière, Mathieu Périisse (We Report)
- [22.](#) ↑ 13/10/16, « Pédophilie dans l'Église: vers un procès du père Preynat », Daphné Gastaldi et Mathieu Périisse (We Report)
- [23.](#) ↑ 01/11/16, « Dans les coulisses de la justice de Dieu », Daphné Gastaldi et Mathieu Périisse (We Report)
- [24.](#) ↑ 20/03/17, « Des dizaines de prêtres exfiltrés à travers le monde », Antton Rouget
- [25.](#) ↑ 20/03/17, « Le père Rivoire: recherché au Canada, caché en France », Daphné Gastaldi, Mathieu Martinière, Mathieu Périisse (We Report)
- [26.](#) ↑ 20/03/17, « Les nouvelles affaires du cardinal Barbarin », Daphné Gastaldi, Mathieu Martinière, Mathieu Périisse (We Report)
- [27.](#) ↑ 20/03/17, « Vingt-cinq évêques ont couvert des abus sexuels », Daphné Gastaldi, Mathieu Martinière, Mathieu Périisse (We Report) et Donatien Huet
- [28.](#) ↑ 21/03/17, « Une affaire de prêtre pédophile rattrape le pape François en Argentine », Martin Boudot, Daphné Gastaldi, Mathieu Martinière, Mathieu Périisse (We Report) et Antton Rouget
- [29.](#) ↑ 22/03/17, « Abus sexuels: comment l'Église a exfiltré des prêtres entre la Guinée et la France », Daphné Gastaldi, Mathieu Martinière, Mathieu Périisse (We Report)
- [30.](#) ↑ 05/04/17, « Abus sexuels: les dossiers cachés des intégristes de Saint-Pie-X », Daphné Gastaldi, Mathieu Martinière, Mathieu Périisse (We Report) et Ali Fegan (SVT1)
- [31.](#) ↑ 06/04/17, « Le pape soutient de longue date les intégristes de Saint-Pie-X », Daphné Gastaldi, Mathieu Martinière, Mathieu Périisse (We Report) et Ali Fegan (SVT1)
- [32.](#) ↑ 22/05/17, « Le nombre d'évêques ayant couvert des abus sexuels passe à 27 », Daphné Gastaldi, Mathieu Martinière, Mathieu Périisse (We Report)
- [33.](#) ↑ 22/04/18, « Deux affaires de prêtres pédophiles font trembler Orléans », Michel Deléan
- [34.](#) ↑ 28/06/18, « Pédophilie: l'ancien évêque d'Orléans renvoyé en correctionnelle », Michel Deléan
- [35.](#) ↑ 17/08/18, « Pédophilie dans l'Église: l'incurie du pape François », Justine Brabant
- [36.](#) ↑ 31/10/18, « Abus sexuels dans l'Église: en Vendée, d'anciens séminaristes brisent le silence », Pierre-Yves Bulteau, Daphné Gastaldi et Mathieu Martinière (We Report)
- [37.](#) ↑ 05/11/18, « A Lourdes, l'Église tâtonne face à ses victimes », Daphné Gastaldi (We Report)
- [38.](#) ↑ 22/11/18, « Pédophilie: l'ancien évêque d'Orléans condamné pour non-dénonciation », Michel Deléan
- [39.](#) ↑ 06/01/19, « Affaires Barbarin: les procès qui n'auront pas lieu », Daphné Gastaldi, Mathieu Martinière, Mathieu Périisse (We Report)
- [40.](#) ↑ 06/01/19, « Le cardinal Barbarin devant la justice: le procès de l'omerta », Daphné Gastaldi, Mathieu Martinière, Mathieu Périisse (We Report)
- [41.](#) ↑ 06/01/19, « L'impunité des évêques s'effrite lentement », Daphné Gastaldi, Mathieu Martinière, Mathieu Périisse (We Report)
- [42.](#) ↑ 07/01/19, « A la barre, le cardinal Barbarin campe sur ses positions », Daphné Gastaldi, Mathieu Martinière, Mathieu Périisse (We Report)
- [43.](#) ↑ 09/01/19, « Procès du cardinal Barbarin : « Chacun se renvoie la balle » », Daphné Gastaldi (We Report)
- [44.](#) ↑ 09/01/19, « Bataille de juristes au procès Barbarin », Daphné Gastaldi, Mathieu Martinière, Mathieu Périisse (We Report)
- [45.](#) ↑ 10/01/19, « Au dernier jour du procès Barbarin : « La douleur ne crée pas le droit » », Daphné Gastaldi, Mathieu Martinière, Mathieu Périisse (We Report)
- [46.](#) ↑ 06/02/19, « Pédophilie : un ancien prêtre de Lyon condamné à trois ans de prison », Daphné Gastaldi (We Report)

- [47. ↑](#) 28/11/19, « Le cardinal Barbarin : « Pourquoi on me reproche d'avoir cru le père Preynat ? » », Mathieu Périisse (We Report)
- [48. ↑](#) 29/11/19, « Relaxe requise pour le cardinal Barbarin », Mathieu Périisse (We Report)
- [49. ↑](#) 14/01/20, « Procès Preynat : "Ce qu'on fait là, c'est une thérapie familiale" », Mathieu Périisse (We Report)
- [50. ↑](#) 16/01/20, « Au procès Preynat, le déni de l'Église derrière celui de l'agresseur », Mathieu Périisse (We Report)